



Paris, le 24 octobre 2017

Communiqué de presse

Amélioration de la santé et sécurité au travail dans les Travaux Publics : Signature de la convention de partenariat 2017-2021 entre la FNTP, le Ministère du Travail, la CNAM TS, l'INRS et l'OPPBT

Mardi 24 octobre 2017 – Suite aux résultats positifs de la convention nationale de partenariat en date du 29 mars 2012 sur l'amélioration de la Santé au travail, les cinq signataires- la Fédération nationale des travaux publics (FNTP) en partenariat avec le Ministère du Travail, la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAM TS), l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles (INRS) et l'Organisme professionnel de prévention du BTP (OPPBT) ont souhaité renouveler leur engagement en matière de prévention santé et sécurité au travail dans les Travaux Publics pour une durée de 5 ans.

L'objectif phare de cette seconde convention est de rechercher des solutions efficaces afin d'améliorer la formation et de développer la culture de la prévention pour les acteurs des travaux publics. Pour mener à bien cette mission, la mobilisation des 5 organisations repose sur des engagements forts et bien précis permettant de mutualiser les connaissances et les pratiques et de déboucher sur des actions à forte valeur ajoutée qui seront également déployées tant au niveau national que régional. A cet effet, les représentants régionaux seront associés afin qu'ils apportent leurs contributions aux commissions régionales Santé et Sécurité des TRTP. Le but de ces commissions sera d'accompagner les entreprises à renforcer la culture prévention via des outils et recommandations de la présente convention.

La convention : une prévention sur tous les fronts pour renforcer la sécurité des salariés

Cette convention, conclue pour 5 ans, a défini six axes prioritaires :

- Développer la culture de prévention dans les entreprises de Travaux publics en contribuant à favoriser la démarche d'évaluation des risques professionnels ;
- Identifier et promouvoir les bonnes pratiques de prévention adaptées sur ces mêmes risques ;
- Favoriser les échanges entre les réseaux des partenaires au niveau territorial ;
- Accompagner la mobilisation des entreprises de Travaux Publics pour réduire leur sinistralité ;
- Renforcer la prévention des risques professionnels dans les formations initiales et continues aux métiers des Travaux Publics ;
- Développer la connaissance des risques chimiques, des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) et sensibiliser les maîtres d'ouvrage aux obligations de coordination et de conception pour renforcer la sécurité des salariés.

La convention garantit le développement de compétences pour amener les acteurs de Travaux Publics à identifier les dangers et analyser les risques auxquels ils peuvent être exposés dans leur travail. Améliorer la

qualité de vie au travail, renforcer le dialogue social et les ressources de la politique de prévention constituent un enjeu majeur pour mieux prévenir et anticiper les risques classiques et émergents.

La FNTF a prévu d'établir un bilan annuel de la mise en œuvre de la présente convention qui fera l'état d'avancement des travaux engagés, validera formellement les livrables produits par les groupes de travail, et définira les nouveaux thèmes de travail.

Les résultats des travaux seront publiés, notamment par l'INRS ou l'OPPBT. Les propositions seront ensuite déployées au niveau national et régional.

Pour Muriel PÉNICAUD « *La prévention et l'anticipation des risques professionnels sont des enjeux majeurs pour la qualité de vie au travail et un levier de compétitivité pour l'entreprise. Je salue la démarche de la fédération professionnelle des travaux publics, qui je l'espère, sera un exemple pour l'ensemble des branches professionnelles.* »

Pour Bruno CAVAGNÉ, « *la prévention des risques professionnels demeure plus que jamais une priorité pour la branche des Travaux Publics et cette nouvelle convention illustre la volonté de la profession de poursuivre et de renforcer ses efforts dans ce domaine. Peu de branches professionnelles peuvent se targuer de réunir une telle capacité d'expertise collective au service de la santé au travail.* »

Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTF) ...

La Fédération Nationale des Travaux Publics regroupe, par l'intermédiaire de ses 20 Fédérations Régionales, 8000 entreprises exerçant une activité de Travaux Publics et représente 245.000 salariés. Elle suscite les conditions du développement du marché des Travaux Publics, informe les entreprises sur les conditions d'exercice de leur activité et répond à leurs demandes.

Pour en savoir plus : www.fntp.fr @FNTF_info

Contact presse : Jean-Christophe Goux-Reverchon – 01.44.13.31.15 – 06.45.84.45.69 gouxreverchonjc@fntp.fr

INRS

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la CNAMTS, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés).

De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 586 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris (210 personnes) et en Lorraine (376 personnes). Notre métier, rendre le vôtre plus sûr.

Et pour suivre l'actualité de l'INRS : www.twitter.com/INRSfrance

Contact Presse : Antoine BONDEELLE – 01 40 44 14 40 – antoine.bondeelle@inrs.fr

CNAMTS

La Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts) est un établissement public national à caractère administratif, jouissant de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle est soumise à une double tutelle : celle du ministère chargé de la Sécurité sociale et celle du ministère de l'Économie et des finances.

Contacts presse : Caroline Reynaud T. 01 72 60 14 89 P : 06 69 64 00 83 ou Lucie Hacquin – Tel. 01 72 60 17 64 presse@cnamts.fr

Pour en savoir plus : www.ameli.fr

OPPBT

L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBT) a pour mission de contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail auprès des professionnels du bâtiment et des travaux publics. Chaque année, les 332 collaborateurs accompagnent les entreprises avec des actions de conseil, de formation et d'information à travers :

- 15 900 actions, accompagnement et diagnostics de CONSEIL auprès de 8 800 entreprises, à l'aide de services innovants : un outil d'évaluation des risques pratiques (Préval), une démarche et des solutions métier pour améliorer les conditions de travail (Démarche de progrès et Adapt BTP), ... et le site www.preventionbtp.fr pour évaluer les risques en quelques clics, effectuer le suivi de son personnel et de son matériel et s'informer grâce à de nombreux outils pratiques à télécharger.
- La FORMATION de 18 000 professionnels du BTP grâce à 67 stages adaptés aux entreprises, répertoriés dans le catalogue Vision ; des formations pour les maîtres d'apprentissage, les étudiants et les acteurs de la prévention ainsi qu'un accompagnement pour bâtir des plans de formation.
- Des actions d'INFORMATION avec de multiples supports comme le magazine Prévention BTP qui compte 100 000 lecteurs chaque mois ; la newsletter de Prévention BTP avec 32 500 abonnés ; des affiches, des mémentos, des fiches prévention, ... illustrés, en commande et téléchargeables sur le site ; 50 ouvrages et registres, 70 vidéos pédagogiques pour aiguïser son regard prévention ; des campagnes de communication nationales de sensibilisation (amiante, TMS, 100 minutes pour la vie, ...).